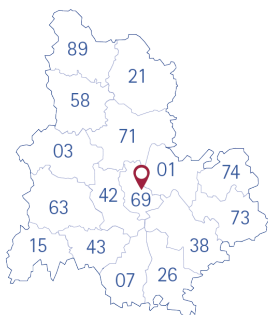


BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Lyon



Éric KOLBERT
Président de la cour
administrative d'appel
de Lyon



Effectifs de la juridiction :

77

personnes dont :

31

magistrates
et magistrats

46

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Moins soumise à la pression des procédures d'urgence que les quatre tribunaux administratifs de son vaste territoire qui couvre seize départements, la cour administrative d'appel de Lyon occupe une position singulière et stratégique à la faveur d'un ancrage régional solide que son activité en 2025 a encore confirmé.

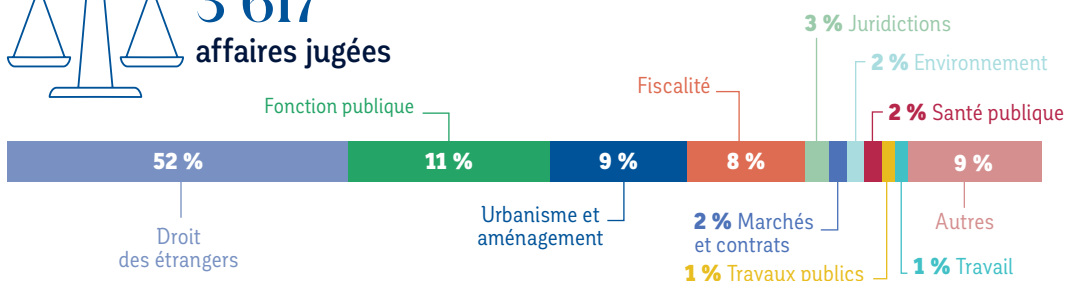
Cultivant une exigence de qualité nourrie par l'expertise et l'expérience de ses magistrates, magistrats et personnels de greffe, elle a rendu cette année des décisions dans les domaines les plus variés. Si on songe spontanément au contentieux de l'environnement, incluant celui des éoliennes, compte tenu des enjeux naturels, touristiques ou économiques du territoire, elle a traité aussi des problématiques plus quotidiennes touchant l'activité économique (appellation des vins Crémants Noirs), le droit du travail (licenciement des salariés protégés) ou encore des questions de sécurité (conditions de transfèrement des détenus). Et la Grande Histoire n'a pas échappé à son action lorsqu'elle s'est prononcée, dans un litige aux délicates ramifications en termes de dignité humaine, sur le sort à réserver aux restes du célèbre chevalier Bayard.

S'inscrivant dans une tradition juridique lyonnaise d'excellence, la cour administrative d'appel a progressivement acquis une légitimité que viennent conforter des partenariats fructueux créés de longue date avec les universités et les différentes professions juridiques. Elle apporte ainsi une contribution essentielle à la promotion et à la protection de l'État de droit.

2025 en chiffres



3 617
affaires jugées



Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 749
affaires jugées en moins d'un an

-7 % par rapport à 2024



3 418
affaires enregistrées

-6 % par rapport à 2024



1 an 2 mois et 7 jours
de délai moyen de jugement

+31 jours par rapport à 2024



83 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



1
médiation engagée



La spécificité des cours administratives d'appel : le contentieux des éoliennes terrestres

27 → **9 %**
affaires jugées en 2025 du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national